

“L’Acadie qui fut octroyée à De Monts en 1603, n’avaient pas de bornes à l’ouest, mais s’étendait au nord et au sud depuis le 40° jusqu’au 46° degré de latitude nord. Elle comprenait donc tout le territoire qui forme aujourd’hui les états de la Nouvelle-Angleterre, New-York et une grande partie de la Pennsylvanie. Néanmoins, pendant la première moitié du dix-septième siècle, les Français n’ont pas affirmé leurs droits sur cette vaste étendue et n’ont pas cherché à étendre leurs possessions au delà de Penobscot.

“En 1697, Villebon, gouverneur de l’Acadie, informa le gouverneur du Massachusetts qu’il réclamait Kennebec comme frontière à l’ouest de l’Acadie et que tous les vaisseaux de commerce naviguant à l’est de la rivière de ce nom, seraient saisis. Cependant aussitôt après la cession de l’Acadie à la Grande-Bretagne par le traité d’Utrecht, les Français prétendirent que cette colonie ne comprenait que la péninsule de la Nouvelle-Ecosse, située au sud de la rivière Misseguash. Ils appuyèrent leurs prétentions en occupant plus tard, au moyen de la force armée, le territoire qui s’appelle aujourd’hui le Nouveau-Brunswick et continuèrent de fait à l’occuper jusqu’à la prise de Québec. L’île du Cap-Breton ne fut pas comprise dans la reddition de l’Acadie par le traité d’Utrecht.

“La Nouvelle-Ecosse qui fut octroyée à sir William Alexander en 1621, avait pour borne à l’ouest, la rivière Sainte-Croix et s’étendait au nord jusqu’au Saint-Laurent ; de sorte qu’elle comprenait non seulement le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, mais aussi la péninsule de Gaspé. Après la prise de Port Royal en 1710, le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse étendit sa juridiction sur tout le territoire à l’est de la rivière Sainte-Croix et cette rivière fut reconnue comme la frontière de la Nouvelle-Ecosse jusqu’en 1784. A cette époque, le territoire situé au nord de la rivière Misseguash en fut détaché et devint la province du Nouveau-Brunswick. L’île du Cap-Breton avait eu son propre gouvernement jusqu’en 1820 ; elle fut alors unie à la Nouvelle-Ecosse et depuis cette date, il n’y a pas eu de changement dans les bornes de l’ancienne colonie de sir William Alexander.

“La Nouvelle-Ecosse fut colonisée à son origine par des Français ; une colonie écossaise s’y fixa ensuite ; elle fut de nouveau occupée par les Français ; ensuite par les Anglais, pendant une période de seize ans sous le protectorat de Cromwell et sous le règne de Charles II ; puis restituée à la France ; enfin, reconquise par les Anglais et finalement leur fut cédée par un traité. Il en résulte qu’il faut remonter à plusieurs sources pour constituer l’histoire de cette province. Depuis quelques années seulement, nous possédons quelque chose qui éclaire un peu la période concernant la colonie écossaise, mais il reste beaucoup à faire avant d’arriver à la parfaite connaissance de ce sujet. Une grande partie de ce qui a été écrit concernant cette colonie, n’est guère qu’une série de conjectures : la plupart des écrivains s’étant contentés de suivre les traces du P. Charlevoix qui écrivit sur ce sujet un siècle après la disparition des Ecossais. Il paraît évident que des membres de la colonie écossaise contractèrent des alliances avec des membres de la colonie acadienne et devinrent la souche des familles acadiennes qui existent aujourd’hui dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Il est à désirer que de nouveaux renseignements nous soient fournis au sujet de l’histoire de la colonie écossaise.

“Une autre partie de l’histoire de l’Acadie encore bien obscure, est celle qui a rapport au conflit entre d’Aulnay Charnisay et de la Tour. Nous savons bien quelque chose de ce qui s’est passé entre ces deux hommes, mais c’est insuffisant pour en écrire un rapport complet. L’examen le plus superficiel des ordres donnés par le roi dans cette circonstance, prouve qu’il a dû exister des motifs secrets de désunion qui n’ont pas été mis au jour et qui expliqueraient, s’ils étaient connus, les oscillations de l’autorité à l’égard de ces deux hommes. Il est bien difficile de comprendre ces variations du pouvoir, sans une étude approfondie de l’histoire de France, depuis 1635 jusqu’à 1650. Cette période comprend l’avènement de Richelieu au pouvoir, le déclin de sa puissance et sa mort en décembre 1642 ; elle comprend aussi la mort de Louis XIII, quelques mois après l’arrivée de Mazarin au pouvoir et la régence d’Anne d’Autriche. La disparition rapide de ceux qui en France gouvernaient l’Etat à cette époque, ayant causé des changements fréquents dans l’administration, et la paix intérieure de ce pays